

Auteur : Exposition universelle. 1900. Paris

Titre : Musée rétrospectif de la classe 78. Matériel et procédés de blanchiment, de la teinture, de l'impression et de l'apprêt des matières textiles à leurs divers états, à l'exposition universelle internationale de 1900, à Paris. Rapport du comité d'installation

Mots-clés : Exposition internationale (1900 ; Paris) ; Agents de blanchiment ; Teinture -- Fibres textiles ; Impression sur étoffes

Description : 1 vol. (33 p.-[1 pl.]) : ill. ; 29 cm

Adresse : [S.I.] : [s.n.], [1900]

Cote de l'exemplaire : CNAM-BIB 8 Xae 549

URL permanente : <http://cnum.cnam.fr/redir?8XAE549>

MUSÉE RÉTROSPECTIF
DE LA CLASSE 78

Matériel et procédés du Blanchiment, de la Teinture,
de l'Impression et de l'Apprêt
des matières textiles à leurs divers états

PALAIS DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE PARIS



L'atelier de teinture des Gobelins

Peinture de R. Gilbert.

8^e Jan 549

MUSÉE RÉTROSPECTIF

DE LA CLASSE 78

MATÉRIEL ET PROCÉDÉS DU BLANCHIMENT, DE LA TEINTURE,
DE L'IMPRESSION ET DE L'APPRÊT DES MATIÈRES TEXTILES
A LEURS DIVERS ÉTATS

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE
DE 1900, A PARIS

8^e Jan 549

15^e Jan 549

12^e Jan 549

RAPPORT

DU

COMITÉ D'INSTALLATION

Exposition universelle internationale de 1900

SECTION FRANÇAISE

Commissaire général de l'Exposition :

M. Alfred PICARD

Directeur général adjoint de l'Exploitation, chargé de la Section française :

M. Stéphane DERVILLÉ

Délégué au service général de la Section française :

M. Albert BLONDEL

Délégué au service spécial des Musées centennaux :

M. François CARNOT

Architecte des Musées centennaux :

M. Jacques HERMANT

COMITÉ D'INSTALLATION DE LA CLASSE 78

Bureau.

Président : M. GUILAUMET (Léon), ~~✉~~, président de la Chambre syndicale de la Teinture et des Apprêts des tissus.

Vice-président : M. DENOIRE Fernand, ~~✉~~, matériel de blanchiment, teinture, impression et apprêts de tous textiles et tissus, vice-président de la Chambre syndicale des Mécaniciens, Chaudronniers et Fondeurs.

Rapporteur : M. PERSOZ Jules, ~~✉~~, directeur de la Condition des soies et laines à la Chambre de commerce de Paris.

Secrétaire : M. JOLLY Amédée, président de la Chambre syndicale de la Teinture et des Industries qui s'y rattachent, vice-président du Syndicat général du commerce et de l'industrie, adjoint au maire du 1^{er} arrondissement.

Trésorier : M. HULOT Léopold, ~~✉~~, teinturier, président de la Chambre syndicale des Teinturiers en soie, laine et coton.

Membres.

MM. AUBRÉ (Eugène), apprêts d'étoffes, secrétaire de la Chambre syndicale de la Teinture et des Apprêts de tissus.

BORINGUE Eugène, ingénieur des Arts et Manufactures, impressions sur tissus.

BONNET François, impressions sur tissus.

DAVID Henri, teinture et apprêts d'étoffes, secrétaire de la Chambre syndicale des Teinturiers en soie, laine et coton.

GILLET Joseph, ~~✉~~, teinture, impressions et apprêts.

GROSSELIN fils Henry, tondeuses, laineuses, fouleuses.

GUIGNET (Charles-Ernest), ex-directeur des teintures à la Manufacture nationale des tapisseries des Gobelins et de Beauvais.

KETTINGER Maurice, indiennes.

LEGRAIN Victor, ~~✉~~, tissus teints et imprimés, président du Tribunal de commerce de la Seine, membre du Conseil supérieur du Travail.

MORIN Albert, teintures et apprêts sur tissus de tous genres, président de l'Union des Teinturiers et Apprêteurs du Nord.

VOLAND François, gaufrage, moirage et impression.

COMMISSION DU MUSÉE RÉTROSPECTIF

MM. HULOT Léopold.

GROSSELIN Henry.

GUIGNET (Charles-Ernest).

MORIN Albert.

VOLAND François.

Rapporteur du Musée rétrospectif.

M. JOLLY Amédée.





Toile de Jouy, époque Empire.
(Collection de M^{me} Piet-Lataudrie.)

MUSÉE RÉTROSPECTIF DE LA TEINTURE, DE L'IMPRESSION ET DE L'APPRÉT DES ÉTOFFES

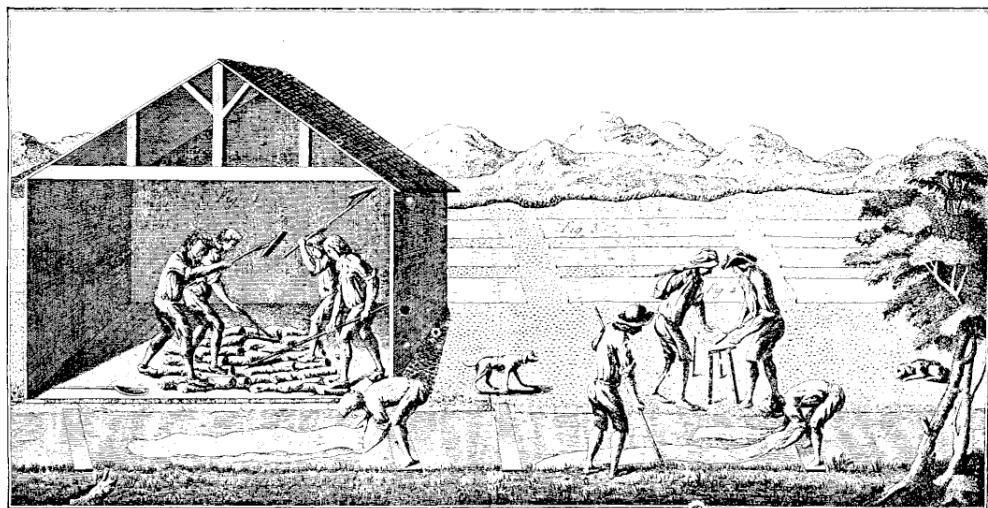


Le modeste industriel qui a signé ce rapport n'avait ni les nombreuses qualités ni les connaissances nécessaires pour mener à bien la tâche difficile de parler de l'Exposition rétrospective de la teinture et des industries qui en dérivent ou qui s'y rattachent.

Désigné par son président, M. Guillaumet, il n'a pas voulu néanmoins se dérober, et, le travail terminé, il s'empresse d'en reporter tout le mérite sur ses deux collaborateurs : M. Gouillon, son savant confrère, qui a mis à sa disposition, avec un désintéressement si amical, tout ce qu'il possède d'ouvrages techniques et de pièces inédites, et M. Sarriau, qui, avec une admirable persévérance et une patience de fin connaisseur, a réussi à lui procurer des documents historiques de grande valeur et des reproductions artistiques des plus précieuses et des plus rares.



Armoiries de la corporation
des Teinturiers.



Lavage et étendage sur le pré.
(D'après *l'Encyclopédie méthodique*.)

TEINTURE

Histoire et Documents, Procédés

Le Comité de la Classe 78 a donné de telles preuves d'initiative et de goût dans l'organisation de son exposition, que le diplôme d'honneur, réservé aux classes les plus remarquables par leur brillante installation, lui fut accordé par le jury supérieur.

Un projet d'exposition rétrospective avait été étudié avec soin, mais ce projet demandait, pour son exécution, beaucoup de place et beaucoup d'argent, car le Comité voulait faire bien et grand. La place, l'Administration ne put la fournir; l'argent, on le recueillit en quantité suffisante, puisque, à la satisfaction des plus timorés, d'aucuns disent des plus sages, une somme importante fut rendue aux exposants après le règlement définitif des comptes.

Done, à défaut d'espace, et dans l'impossibilité de rétablir, en nature ou en fresques encadrant les salons et les vitrines, les vieux ateliers avec leurs métiers divers et leurs machines, on exposa des manuscrits, des gravures anciennes, des portraits, des modèles d'impressions rappelant seuls le passé de nos glorieuses industries, dont l'origine et les traditions remontent, chez tous les peuples, à la plus haute antiquité.

Sans nous étendre sur l'histoire de la teinture, nous constaterons que l'on

retrouve chez les peuples les plus anciens le goût des couleurs et nous rappellerons que la *Genèse*, l'*Erode*, la Grèce, l'Egypte, les Indes et Rome nous laissent sur cet art les documents les plus intéressants.

Après l'invasion des barbares du Nord au cinquième siècle, tous les arts s'éteignirent dans l'Occident et la teinture resta longtemps le monopole de l'Orient, d'où Venise, grâce à ses relations commerciales avec ces pays lointains, importa en Italie, du douzième au seizième siècle, les meilleurs procédés connus.

Notre industrie prit, en plusieurs villes de France, son droit de cité vers le seizième siècle, et, chose bizarre, se fit surtout connaître à cette époque par la lutte constante qu'elle soutint contre les tisserands, lutte qui, sous une forme plus courtoise, mais non moins acharnée, duraît encore de classe à classe à l'Exposition universelle de 1900 et semble terminée enfin aujourd'hui à l'avantage des teinturiers, grâce à la sentence d'arbitrage demandée et acceptée par les deux partis et rendue par M. le Commissaire général, Alfred Picard.

Donc, au treizième siècle, ce fut une lutte continue entre tisserands et teinturiers. Les uns et les autres s'attribuaient des droits de maîtrise que la justice du Parlement ne parvenait pas à régler. Au quatorzième siècle, diverses modifications sont apportées à cette situation difficile, donnant aux teinturiers des droits plus définis. Ce n'est qu'en 1342, que le métier, par un règlement homologué, est affranchi véritablement de la tutelle des tisserands. On n'obtenait la maîtrise qu'après cinq ans d'apprentissage ou huit ans de travail, et la production du chef-d'œuvre consistait en une cuvée de teinture en bleu. Certains priviléges étaient accordés, entre autres celui de vendre des toiles et soieries après teinture : les autres commerçants, pour vendre les étoffes, devaient leur avoir donné une façon de vêtement.

Ce fut en septembre 1542, que François I^r approuva par lettres patentes les statuts des teinturiers en soies et toiles, en 36 articles. Ces statuts sont faits surtout en vue d'assurer la perfection du travail et de maintenir la probité indus-



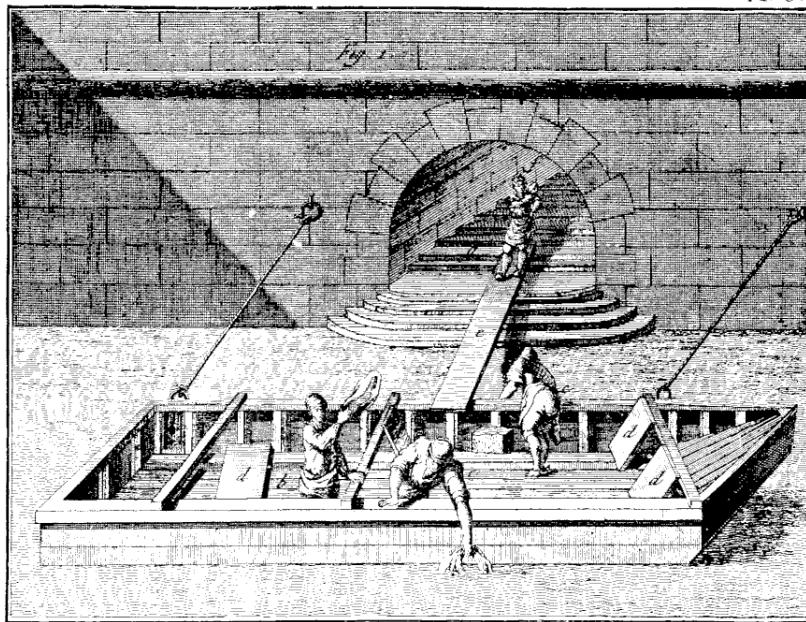
Teinturier au seizième siècle.
(Collection Hartmann.)

trielle : « Les soies doivent être taintes de bonnes tinctures, bonnes drogues, et » estoffes fines, comme il appartient à soyes qui sont ordinairement vendues aux » princes et gentilzhommes.

» Aucun marchand forain ne pourra vendre aucun fil de soye grasse ny huillée ne savonnée en savon noir, que premièrement il n'ait été veu et visité » par les maistres et jurez...

» Aucun des dits maistres ne pourront vendre fil qui soit puant de mauvaise

Pl. 6.



“Lavage des soies à la rivière.
(D'après l'Encyclopédie méthodique.)

» huile corrompue. A cause des huiles grasses, les dits augmenteraient du pois » accoustumé, qui serait larcin manifeste.

» Aucun maistre ne pourra huiller soie noire, ne charger aultres couleurs » pour plus largement peser et les vendre plus haut pris, à cause du poix...

» Aucuns marchans ne pourront vendre en Paris aucuns fils de soyes taintes » ou escreues, que premièrement elles ne soient veues et visitées par lesdits » maistres et jurez, pour les abus ou frauldes qui se commettent en mettant » soyes et deni soyes ensemble et aussi soyes qui sont bruslées, couvertes et » parées de bonnes soyes...»

A la suite de ces teinturiers dits de grand teint, les teinturiers en étoffes communes du mobilier, du vêtement et des reteints furent érigés en métier malgré les protestations des teinturiers en laine qui, ne pouvant s'opposer à cette autori-

sation, réussirent à la faire réduire à douze maîtres au plus et un droit de visite dans les ateliers.

L'édit de 1581 vint confirmer ces actes en faisant trois catégories des teinturiers en draps, en soie et en petit teint, toutes trois séparées désormais par des statuts indépendants.

Le roi Henri IV, malgré l'opposition de Sully, pour réparer les désastres occasionnés par la guerre civile et religieuse, voulut rétablir des usines de toute sorte pour la fabrication des meubles et tentures de ses palais et donna à ses ouvriers d'art les priviléges les plus étendus.

Louis XIII laissa tomber en décadence les établissements fondés et encouragés par son prédécesseur. Aussi lorsque Louis XIV voulut rétablir le commerce en France « comme l'un des plus considérables ouvrages de la paix qu'il a plu à Dieu nous donner, est celui du rétablissement de toute sorte de commerce en ce royaume et de le mettre en état de se passer de recourir aux étrangers pour les choses nécessaires à l'usage et à la commodité de nos sujets », secondé par les qualités supérieures de Colbert, son ministre, les manufactures royales acquièrent en quelques années une prospérité qui dépassa celle des meilleurs jours.

C'est à cette époque seulement que nos teinturiers luttèrent avec avantage contre les teinturiers étrangers. Colbert, pour obtenir ce résultat, avait provoqué en effet la rédaction des règlements concernant la teinture des étoffes et des matières servant à leur fabrication. Ces règlements prononçaient des peines sévères contre les fabricants qui s'écartaient de la loi présente. Les nombreux édits qui parurent depuis Louis XIV jusqu'à la Révolution indiquent combien les pouvoirs publics avaient souci de la loyauté commerciale et aussi, à part quelques erreurs, combien ils attachèrent d'importance au développement de l'industrie.

Quelques décrets nous donneront une idée des obligations et des devoirs auxquels étaient soumis les teinturiers.

En 1686, Louis XIV publia des lettres patentes exemptant les teinturiers de bon teint des réceptions de maîtrises par lettres : « Voulons et nous plaict que « doresnavant et à tousjours, nul ne puisse estre maître du dit art s'il n'a subi le « dit examen par devant les jurez en charge, fait les expériences ordinaires et « suffisantes aux règlements intervenus à cest effet... Voulons que personne ne « soit admis au dit art qu'en faisant chef-d'œuvre et expérience à peine de « cassation... et de mille livres d'amende. »

En 1715, un arrêt déclare la communauté des drapiers de Darnetal distincte et séparée de celle de Rouen et leur permet de teindre en toutes couleurs les laines qu'ils emploient dans leurs manufactures.

Vingt-sept ans plus tard, en 1742, assemblée générale provoquée par les autorités a été faite à l'Hôtel de ville de Fécamp, des teinturiers de la dite ville et

des villages et communautés voisins pour arrêter un règlement qui remédiera aux abus, et évitera la ruine entière des fabriques en assurant la bonne qualité des étoffes qui s'y font et empêcher qu'il ne s'y en fabrique de mauvaises dans la suite...

» Seront tenus les foulonniers de dégraissier parfaitement les étoffes. Défenses » leur sont faites de fouler ensemble dans le même pot de foulerie des étoffes de » qualité et de couleur différentes. Défenses sont faites de tirer ou faire tirer » aucune des dites étoffes sur leur longueur ou sur leur largeur, soit avec des » tours, chèvres, tiradours, roulage ou quelque autre machine que ce soit... »

En mai 1747, « défendons aux blanchisseurs et curandiers de Picardie, de se servir de chaux et autres ingrédients corrosifs pour le blanchissage des toiles sous peine de 300 livres d'amende pour la première fois et d'être ensuite déchus pour toujours de la faculté de blanchir. »

En juin 1747, « très expresses défenses aux teinturiers de faire entrer dans la teinture de leurs fils aucun faux ingrédient... leurs enjoignons de faire dégorger leurs fils après teinture de manière qu'ils ne puissent plus se décharger... »

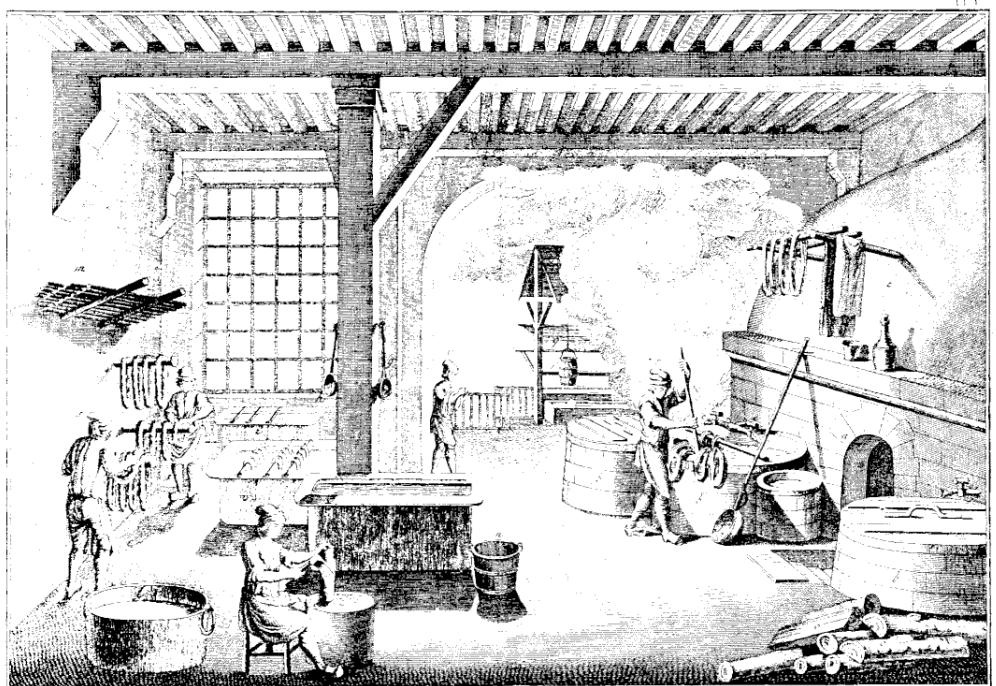
En mai 1748, « défenses sont faites à tous apprentis et compagnons de leur métier, de teindre et reteindre ailleurs que dans les boutiques et ouvroirs de leurs maîtres sans pouvoir aller teindre ailleurs pour leur profit particulier. Même défense à tous passementiers, toiliers et autres de les attirer à venir teindre chez eux... »

En septembre 1748, « ordonmons de mettre, à chaque bout des étoffes qu'ils teindront, les plombs mentionnés et faisons défense de teindre en petit teint les étamines du prix de 30 sols et au-dessus, lesquelles par leur qualité doivent être teintes en grand teint. »

Pour terminer cette série de citations si édifiantes, nous donnons comme une conclusion les instructions de 1748 pour le blanchissage des toiles dans les différentes provinces du royaume : « On ne doit pas seulement se borner à défendre le blanchissage des toiles avec la chaux, il faut faire la même défense pour les fils, et la punition en doit être encore plus rigoureuse : car, si l'édifice manque par le fondement, il sera bientôt renversé ; et si les toiles sont faites avec des fils blanchis ou écrûés avec la chaux elles deviennent cassantes et faciles à se pourrir sur le pré pendant le blanchissage, et le public est toujours trompé, parce que le service que les toiles pourraient faire est diminué par l'emploi des matières dangereuses qui les brûlent. »

Après un siècle de progrès continu, que d'avantages nous trouverions à revenir aux honnêtes scrupules du pouvoir et à la probité industrielle obligatoire de ces temps déjà si lointains ! Atteindre la plus grande perfection dans l'industrie fut donc pour Louis XIV, inspiré par Colbert, un souci qui reste une de ses gloires. Le grand roi voulut donner aux artisans de son royaume l'exemple

d'une usine modèle. Pour diriger et stimuler l'art de la teinture, il acheta les Gobelins en 1663. Deux cent cinquante maîtres tapissiers tissaient les riches tentures dont le premier peintre du roi ou ses élèves avaient donné les maquettes et dont l'habile Jacques Kercoven avait teint la laine et la soie. Pour produire la multitude des nuances exigées par la fabrication de la manufacture, il fallait de véritables artistes. Aux Gobelins, on devait produire des couleurs



Teinturier de Rennes, atelier et différentes opérations pour la teinture des soies.

(D'après l'Encyclopédie méthodique.)

de grand teint et l'on n'épargnait, pour obtenir ce résultat, ni l'argent ni le temps. Certaines nuances demandaient des semaines de préparations, de mordancages et de teinture, mais les recettes soigneusement conservées et observées par l'ouvrier assuraient la stabilité et la durée aux œuvres d'art que l'on voulait reproduire et que nous admirons encore après deux siècles passés de résistance à l'air et au soleil. Après des infortunes diverses, les Gobelins, dont la Révolution détruisit un certain nombre de chefs-d'œuvre, sous prétexte qu'ils n'étaient pas d'accord avec les principes républicains, furent de nouveau protégés par l'Empire, qui leur rendit un peu de leur première activité, rétablit un directeur des teintures et fit exécuter d'importantes tapisseries abandonnées à leur tour et mises de côté par la Restauration. Dès ce moment, une mauvaise direction artistique déprécia la manufacture au point que sa suppression fut demandée au Parlement en 1850.

L'art de la teinture n'avait pourtant rien perdu de ses qualités fondamentales. À la fin du dix-huitième siècle, Dufay, Hellot, Macquer, préludèrent par leurs travaux à la révolution chimique. Puis, Berthollet et Chaptal donnèrent aux procédés et recettes des formules précises qui débarrassèrent la pratique de formules empiriques.

La teinture, qui n'avait presque rien emprunté au règne minéral au commen-



CHEVREUL, à l'âge de cent ans, dans son laboratoire.
D'après une photographie originale. — Collection Gonillon.

cement du dix-neuvième siècle, fut amenée, pendant le blocus continental, à faire des recherches dans cette voie. Raymond imagina l'application du bleu de Prusse, puis le cuivre, l'arsénie, le chrome, le manganèse, augmentèrent les ressources du praticien.

C'est dans cette partie du dix-neuvième siècle qu'apparut l'illustre Chevreul, qui devait parcourir une si longue et si brillante carrière. En effet, dès 1810, il commença ses études chimiques qu'il ne devait terminer que quatre-vingts ans plus tard, comme «étudiant centenaire». Dès 1824, c'est-à-dire à l'âge de 38 ans, il professa la chimie et dirigea les teintures des Gobelins. Deux ans après, il était membre de l'Académie des Sciences. En dehors des nombreux travaux intéressant la science industrielle, Chevreul publia, en *Leçons de chimie appliquées à la tein-*

ture, un mémoire sur la loi du contraste simultané et successif des couleurs et un autre mémoire sur les couleurs et leurs applications aux arts industriels à l'aide des cercles chromatiques. L'application de ces théories a permis à tous ceux qui s'occupent des couleurs, à n'importe quel point de vue, de les définir et de les nommer d'après une méthode irréfutable. La classification des couleurs produit des divisions ou des subdivisions des 14420 tons, formant l'ensemble de la gamme chromatique, qui donnent à l'artiste les moyens de reproduire dans leur éclat et leur finesse les œuvres les plus délicates des maîtres.

Enfin, de 1826 à 1847, une révolution se prépare et s'accomplit dans nos industries: plusieurs chimistes obtiennent, par des procédés différents, l'*aniline*, point de départ de toutes les matières colorantes artificielles qui se consomment aujourd'hui en teinture. Une fois que du goudron de houille on fut certain d'extraire d'une façon pratique et en quantité considérable la benzine et l'aniline, l'industrie de la teinture prit de plus en plus un caractère scientifique. Plus on avance dans le siècle et plus s'accomplissent des transformations profondes qui bouleversent les habitudes anciennes. « Il arrive, dit Jules Persoz, que d'une année, presque d'un mois à l'autre, la nécessité de se tenir au courant de toutes les découvertes oblige à abandonner des procédés et des machines adoptés depuis peu.

» Ces changements continuels, qui nécessitent des dépenses énormes, ont créé des groupements d'intérêts, des raisons sociales et des capitaux qui érasent fatalement de leur poids les petites industries, incapables de supporter une si formidable concurrence ni de si lourdes charges. »

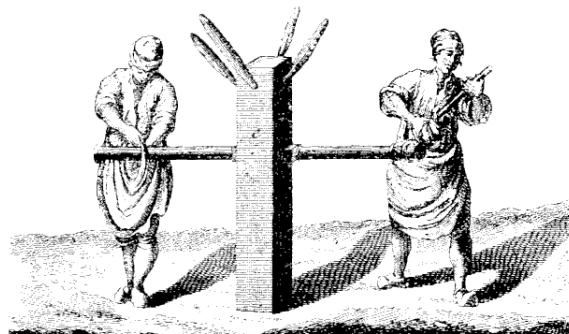
D'autre part, dans ses conclusions, le distingué rapporteur de la Classe 78, M. Maurice Prudhomme, s'exprime ainsi: « Les matières colorantes artificielles simplifient chaque jour les anciennes fabrications. Laine, soie et coton se teignent dans le même bain, ou, grâce à des préparations spéciales, se teignent en deux couleurs différentes sur tissus mélangés. Le travail est remplacé par des machines qui teignent, vaporisent et apprètent les fils et les pièces. La main-d'œuvre est réduite, le salaire augmenté, la situation morale et intellectuelle des ouvriers est améliorée au point de vue du présent et de l'avenir. »

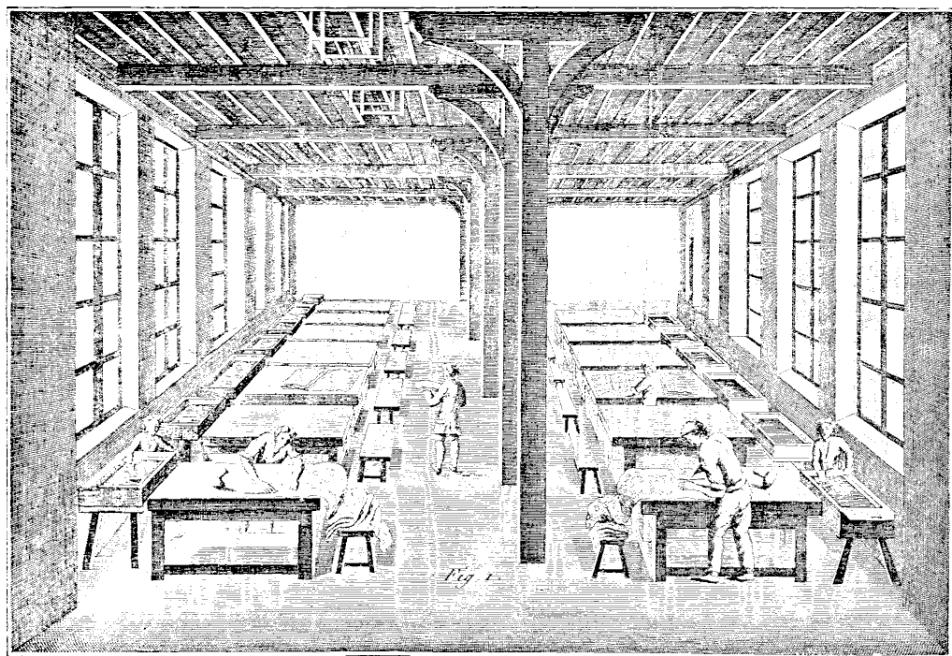
Nous aurons à apprécier, plus loin, la valeur des résultats industriels et sociaux



JEAN-FRANÇOIS PERSOZ (1805-1868).
(D'après une photographie originale.)

obtenus à la fin de ce siècle et quelles conséquences morales et économiques nous devrons tirer de ces révolutions et de ces bouleversements successifs. Quoi qu'il en soit, nous qui considérons la teinture comme un art, nous qui pensons qu'il est du devoir et de l'honneur de l'artiste d'assurer dans la mesure du possible et de l'impossible même la perfection et la durée à son œuvre, en nous plaçant à ce seul point de vue, nous répéterons avec Chaptal que : « L'art de la teinture est l'un des plus utiles et des plus merveilleux que l'on connaisse, et s'il en est un qui puisse inspirer à l'homme un noble orgueil, c'est celui-là. »





Atelier et Impression des Toiles Peintes

(D'après l'*Encyclopédie méthodique*.)

IMPRESSION DES TISSUS

Quoique l'industrie de l'impression se rattache étroitement à la teinture, il nous paraît indispensable d'en retracer brièvement l'histoire.

On ne saurait préciser à quelle époque cette industrie fut créée en France. Il est cependant fait mention de toiles imprimées à Reims et données en présent à Bajazet II par Charles VIII.

Sans remonter si loin, nous rappellerons qu'au dix-septième siècle, les Hollandais ayant introduit des Indes en Europe des toiles peintes qu'ils imitaient, des usines se montèrent à Amsterdam. C'est là que des réfugiés protestants français, à la révocation de l'édit de Nantes, apprirent et perfectionnèrent l'art d'imprimer les toiles peintes qu'ils allèrent fabriquer en Suisse, puis en Angleterre (1690). Après avoir cherché à reproduire, avec le pinceau et la plume, les brillantes toiles de l'Inde et de la Perse, on s'ingénia enfin à les imiter au moyen de procédés plus expéditifs et moins coûteux.

Des usines s'établirent en France : à Paris, d'abord, puis à Marseille, à Nantes,

à Angers. Mais, à peine ces usines fondées, des réclamations s'élèveront de tous côtés, surtout de la part des marchands de tissus, qui déclareront énergiquement que leur commerce était perdu et que les étoffes imprimées allaient empêcher pour toujours la vente des uis en blanc et en couleurs.

Les opposants obtinrent du Conseil divers arrêts qui interdirent la vente des

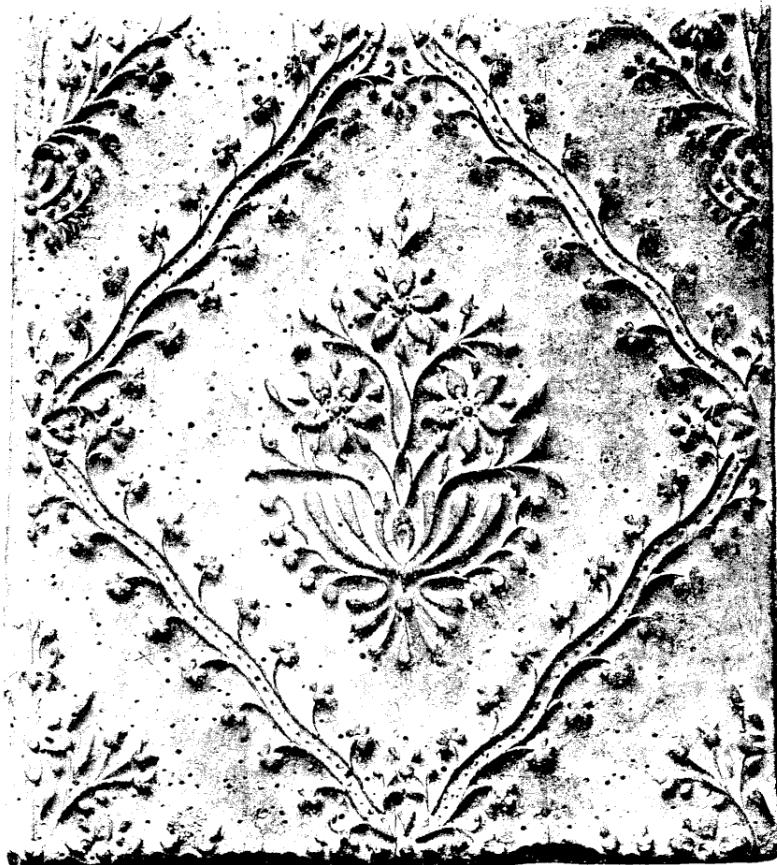


Planche à imprimer les étoffes (époque Louis XVI).
Collection F. Carnot.

toiles imprimées. Les moules servant à l'impression furent brûlés en place publique. On en arriva même, en 1697, à punir les femmes qui portaient les robes d'indienne.

Ces mesures prohibitives durèrent jusqu'au dix-huitième siècle et contribuèrent à développer cette industrie dans les autres pays de l'Europe. Tous les progrès accomplis par l'industrie des toiles peintes « en grande partie entre les mains des protestants », tous les efforts tentés pour son perfectionnement et sa prospérité profitèrent malheureusement à l'étranger. Tant il est vrai que toute atteinte à la liberté est contraire aux intérêts d'un Etat.

Cependant les toiles peintes proscrites depuis longtemps avec sévérité et les condamnations prononcées contre ceux qui en faisaient usage n'en éteignirent pas le goût, et il s'en introduisait en contrebande pour des sommes considérables. Aussi lorsqu'en 1739, l'on finit par comprendre le tort que cette maladroite proscription faisait à la France et que le gouvernement accorda enfin la liberté

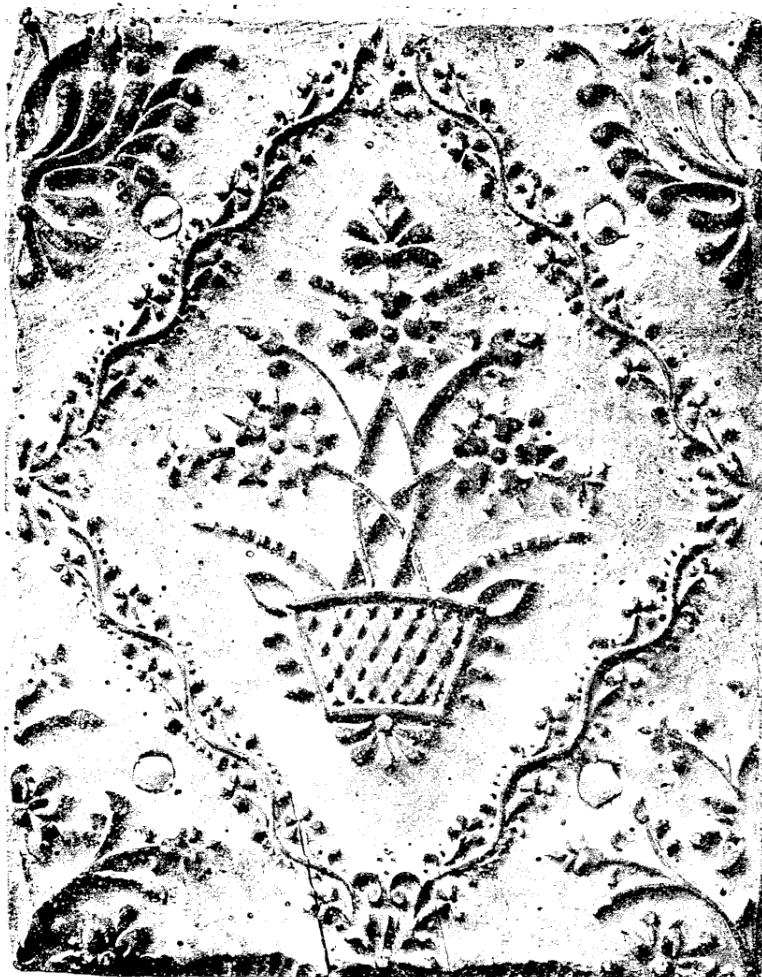


Planche à imprimer les étoffes (époque Louis XVI).
(Collection F. Carnot.)

d'imprimer des toiles de coton, ce fut avec l'agrément de tout le monde. Les droits exclusifs que l'on perçut sur les toiles étrangères en firent sensiblement diminuer la consommation en augmentant considérablement la production et la consommation des toiles fabriquées dans le Royaume.

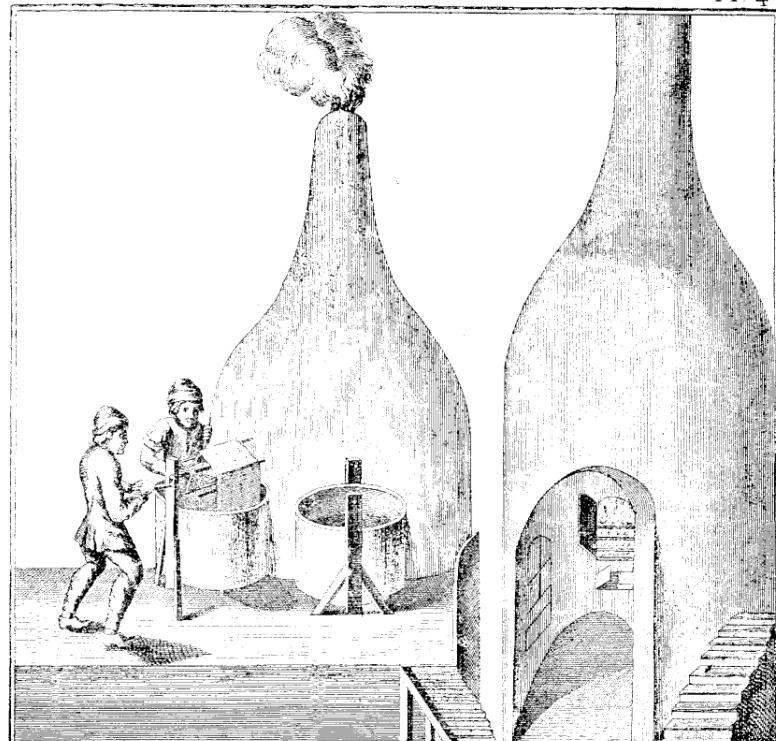
Oberkampf à Jouy et Kochlin à Mulhouse furent les premiers parmi les plus illustres représentants de cette industrie qui s'étendit de tous côtés en Alsace, où

l'on prit en grande partie l'initiative des applications de toutes les découvertes scientifiques du temps et progressa sans cesse jusqu'à la Révolution.

Un temps d'arrêt, causé par les guerres européennes et surtout par la rivalité de la France et de l'Angleterre, fut suivi d'années en années de nouveaux progrès, grâce à la pléiade de savants et d'industriels qui se sont succédé, apportant chacun, pour l'émancipation et le développement de son art, sa persévérance, son ingéniosité et souvent son génie.

A côté de l'illustre Chevreul, qui établit et fixa d'une façon si magistrale les

Pl. 4.



Impression des Toiles Peintes, Atelier des Cuves, et Fournaces

(D'après l'Encyclopédie méthodique.)

théories et les règles de la teinture, plaçons pour l'impression des tissus Jean-François Persoz qui en publia le traité le plus clair, le plus savant et le plus complet. Persoz à l'âge de vingt ans préparateur de Thénard au Collège de France, et son suppléant quelques années plus tard, fut presque aussitôt professeur de chimie à la Faculté de Strasbourg dont il réorganisa presque entièrement l'enseignement. Après avoir professé la chimie à l'Ecole de Pharmacie et à l'Ecole Normale supérieure, il fut nommé en 1832 aux Arts et Métiers à la chaire de teinture et d'impression. En 1833, il organisa la condition des soies et laines, dont il

fut nommé directeur. Rapporteur aux Expositions de 1849 et 1855, ses rapports sont un modèle de clarté et d'érudition, jointes à une impartialité de jugement, apanage d'une famille qui n'a jamais cessé de mériter la confiance et l'estime générales. En dehors de ses nombreux rapports et de ses cours si remarquables et si appréciés de nos générations studieuses, nous citerons surtout son *Traité théorique*



Toile de Jouy (époque Empire).
(Collection de M^{me} Piet-Lataudrie.)

et pratique de l'impression des tissus, renfermant les divers procédés d'impression en couleurs qui sont mis en pratique sur le coton et sur les étoffes diverses. Ce traité, par sa précision et son importance, a rendu et rendra longtemps encore les plus grands services à notre industrie, consacrant la réputation et conservant la mémoire d'un travailleur émérite et d'un homme de bien.

Grâce à ces enseignements et à ces publications, l'industrie de la teinture par impression est arrivée aujourd'hui à un très grand degré de perfection. La vulgarisation des principes de la chimie, les découvertes constantes de nos savants contribuent chaque jour à améliorer l'outillage et les procédés. Chaque exposition

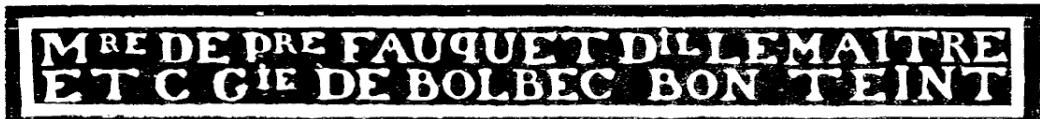
universelle décennale, de 1867 à 1889, a réservé au praticien et à l'observateur de nouvelles surprises. Depuis 1889, l'industrie de l'impression a pris une extension de plus en plus considérable. Aussi les machines à imprimer ont-elles plus que doublé en France. L'exportation devient chaque jour plus importante. Nos colonies, qui autrefois étaient dans l'obligation de se fournir de tissus imprimés par l'intermédiaire de l'Angleterre, ont été presque entièrement reconquises par nos industriels de la Seine-Inférieure et des Vosges. La France, devenue aussi industrielle qu'artiste, édicte le goût, formule la mode, crée des types et longtemps encore échantillonnera l'univers.

Un tel succès ne surprend pas quand on a vu, en 1900, quelle perfection a été atteinte par les imprimeurs, avec quel goût et quel art leurs échantillons ont été présentés. De telle sorte qu'on peut admirer sans réserves une industrie qui en profitant de tous les progrès de la science et de la mécanique, tout en perfectionnant et en multipliant ses moyens de production, a su conserver à son travail un caractère de probité qui lui fait le plus grand honneur.

Pendant que la laine et la soie surtout perdent de leur valeur primitive par la façon tout empirique dont elles sont traitées, le coton au contraire conserve ses qualités premières, les améliore même grâce au mercerisage. La fibre devient plus épaisse et plus résistante, son affinité est plus grande pour les matières colorantes, elle acquiert, sans être altérée, le lustre, le craquant, en un mot, l'apparence de la soie. Ces métamorphoses du coton ont permis aux fabricants de faire avec une matière, jadis peu appréciée, une série de tissus que de savantes compositions ont destinés aux vêtements et à l'ameublement, qu'elles revêtent des couleurs les plus solides et qu'elles ornent des dessins les plus harmonieux.

Aussi le coton, en raison de ces heureuses transformations, occupait-il le premier rang à l'Exposition de 1900, parmi les textiles qui y figuraient. On sentait évidemment que le coton avait tenu une place prépondérante dans les préoccupations générales, que de grands efforts avaient été tentés pour appliquer les nouvelles théories et découvrir des procédés de perfectionnement. La science et l'industrie, unies dans un même élan et dans une même foi après avoir marché à la conquête d'un secret inconnu, travaillaient à la réalisation d'une nouvelle apothéose.





Marque de teinturier sur un recueil de modèles d'impression d'étoffes (époque Louis XVI).
(Collection François Carnot.)

TEINTURES ET NETTOYAGES

Les anciens étaient généralement vêtus de laine et de préférence de laine blanche. Quand les vêtements avaient besoin d'être nettoyés et blanchis, on les portait chez les foulons. Peu de personnes étaient assez riches pour avoir à la ville ou à la campagne des esclaves exerçant pour elles seules une industrie qui exige des soins compliqués. Aussi ne pouvait-on se passer de foulons libres, qui faisaient ce métier pour leur propre compte. Ils étaient nombreux et en beaucoup d'endroits ils formaient des corporations.

C'était un métier populaire, il a fourni des types à la comédie. Des foulons ont été aussi plusieurs fois représentés par l'Art. La Casa dei Vettii découverte à Pompéi, il y a quelques années, présente aussi une frise avec des Amours teinturiers. On connaît les peintures, souvent reproduites, qui décorent le péristyle d'un établissement de foulons dans la même cité, et qui représentent plusieurs des opérations par où devaient passer les étoffes qui leur étaient confiées. Dans l'une, on voit comment elles étaient trempées et foulées avec les pieds par des hommes debout dans de larges cuvettes; dans une autre, un vêtement suspendu à une longue perche et étalé dans toute sa largeur, brossé et cardé par un ouvrier; on en voit un, plus loin, qui porte une sorte de grande cage sur laquelle on placait des pièces ainsi nettoyées, afin de les blanchir au moyen de la vapeur de soufre, et il tient à la main le vase contenant les charbons sur lesquels le soufre doit être brûlé. Près de ces hommes, des femmes examinent les étoffes déjà nettoyées, ou reçoivent celles qui leur sont apportées. On aperçoit enfin la presse sous laquelle, après les avoir séchées, on les mettait pour leur donner de l'apprêt.



Les blanchisseuses.
(Gravure de la collection Hartmann.)

L'industrie du teinturier-nettoyeur ne compte, en France, comme industrie spéciale qu'à partir du dix-huitième siècle. Cependant, de tous temps, les foulonniers se chargeaient du lavage des vêtements. Les moyens employés étaient très simples et la qualité des tissus permettait de traiter les vêtements à nettoyer avec une vigueur à laquelle ils ne résisteraient pas aujourd'hui.

Il semble que le métier de dégraisseur ait été d'abord exercé par les fripiers. Nous trouvons, dès 1692, un arrêt du Parlement contenant le règlement entre teinturiers en fils et fripiers

qui indique quels étaient les droits accordés à chacun de ces métiers : 16 mars 1692, arrêt : « Ordonne que les marchands fripiers et les maîtres teinturiers en fils, layne et soye, pourront concurremment détacher et dégraisser, nettoyer et lustrer toutes sortes de hardes, habits et estoffes appartenans aux bourgeois, lorsqu'ils en seront par eux requis, sans néanmoins que, sous prétexte de lustrer les dites étoffes, les dits fripiers puissent avoir des calandres en leurs maisons, et en conséquence a permis aux dits fripiers et teinturiers de mettre à leur étalage et au devant de leur boutique des hardes, habits, et estoffes déceousses et prestes à dégraisser. »

A LA VILLE DE LYON,

Rue des Nonaindrières proche le Pont Marie,
aboutissant à la rue Saint Antoine,
vis-à-vis les quizz Fils-Aimond.

SIMON Ntoyé, fait Teindre toutes sortes d'Habits, d'Hommes & de Femmes, Etoffe de Soye, de Laine & de Fil, Bas de Soye & de Laine en toutes couleurs; Velours, Panes, Satins, Tabis, Moires, Damas, Brocarts d'or & d'argent, sans gâter l'or & l'argent, Taffetas, Ferandines, Camelots d'Hollande, de Bruxelles, Rautine & Ras de Gênes, & toutes autres Etoffes de Soye, & être toutes sortes de Taches déteintes de vin, d'urine, de pisse, de chiens, de chats sans receindre les Etoffes, d'habits, d'Hommes ou de Femmes; Il a aussi le Secret de démarquer les marques de Galons & des Dentelles de broderies de dessus, la Panne & le Velours, & relève le poil lors qu'il est froissé, & lui donne le lustre comme tout neuf.

Reblanchit toutes sortes de Galons, Dentelles d'argent sans détacher les Galons qui sont sur les Habits & dessus les Ornemens d'Eglise.

Il reblanchit les Émbleemens damassé, Rideaux de fenestres & Service de table, & aussi pour blanchir les Gros de Tours, Taffetas d'Angleterre, & tous autres sans les tabiser, & leur fait prendre toutes sortes de couleurs à la volonté, comme ayant chez luy le Maistre de Lyon, & leur donne le lustre du neuf, & aussi à tous autres Gros de Tours, de Damas, de Toscane broché or, argant & soye brodé ou non brodé, sans écraser les Fleurs, & les rend aussi relevées comme de neuf, les fait prendre de toutes sortes de couleurs à la volonté, & fait faire revenir le rouge en blanc sans écraser les Fleurs, comme le Satin de la Chine & de Perse, de Brocarts, repasse les jupes de Taby à fleurs en leurs couleurs, & lustre toutes sortes d'Etoffes de Soye, de Laine & de Fil en Écarlates d'Hollande, & Reblanchit toutes sortes d'Etoffe de Soye, de Laine & de Camelot. Le tout en perfection, & à juste prix.

A P A R I S 1705.

De l'Imprimerie d'Antoine Chrétiens, Pont Saint Michel.

Prospectus de teinturier (1705).

(Musée Carnavalet.)

La profession de teinturier-nettoyeur était un petit métier qui ne demandait pour son exercice que peu de science et n'était qu'un faible reflet des industries importantes dont il était issu et chez lesquelles on recueillait des procédés et des tours de main que l'on gardait précieusement. Le patronat n'était pas d'un accès difficile. Avec de petits capitaux et du courage à la besogne on fondait une maison et on la faisait prospérer. Une pléiade d'ouvriers laborieux et intelligents s'établit ainsi et grossit les rangs de la bourgeoisie la plus

honorable. Aussi les ateliers devinrent-ils de plus en plus grands, l'outillage se perfectionna et les connaissances techniques et scientifiques s'étendirent, suivant de plus en plus les progrès qui s'accomplirent si rapides à mesure que le dix-neuvième siècle avançait. Aujourd'hui la petite industrie dont la modeste boutique avait pour tout ornement quelques vêtements lavés ou teints, que le praticien mettait égoutter à sa porte sur le dos des passants, expose son travail dans des magasins qui ne le cèdent

en rien à ceux des métiers de luxe. Les ateliers possèdent un outillage et un matériel aussi complet que ceux des usines qui traitent les pièces et les fils: la vapeur et l'électricité y apportent le mouvement, la chaleur et la lumière; les plus importants sont dirigés aussi bien par des hommes de métier, que par des élèves de nos grandes écoles d'ingénieurs.

Est-ce à dire pour cela que cette industrie a perdu son caractère démocratique et qu'il est impossible à présent de s'établir sans posséder déjà une certaine fortune? Non. A côté des grandes usines, certains professionnels

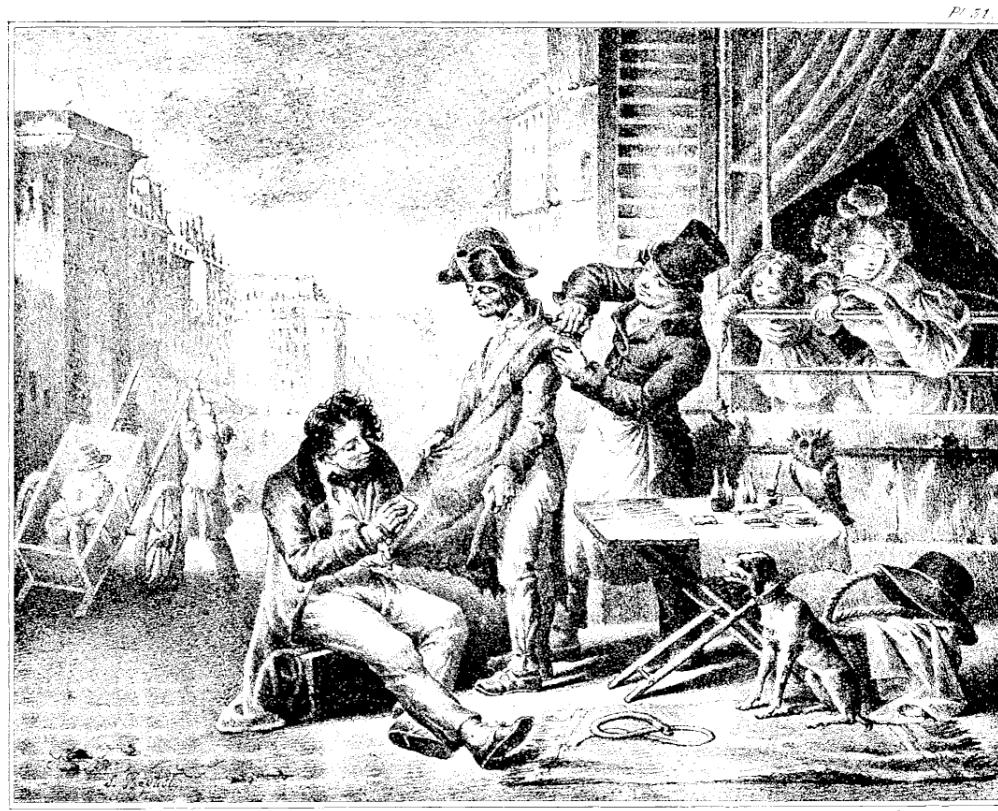
peuvent encore trouver le moyen de vivre de leur métier grâce à leur expérience et aux soins qu'ils apportent dans le maniement des objets qu'ils ont à traiter. Il est en effet des détails importants qui échappent souvent à l'attention et à la surveillance quand on traite en masse des milliers d'articles divers, et le vrai mérite du teinturier nettoyeur est dans la façon habile et minutieuse dont il conduit et finit son travail. C'est pourquoi il y aura toujours en France une place pour l'ouvrier qui, même travaillant à la main, pourra satisfaire une clientèle souvent très difficile, qui confie des articles auxquels elle tient et qu'il faut ménager, mais toujours fidèle et profitable à ceux qui ont pour elle de la prévenance et des égards.



Paris. Repasseuse?
Gravure de la collection Hartmann.

Les progrès accomplis pendant la seconde moitié du siècle par les teinturiers-nettoyeurs sont de la plus grande importance et ont toujours été en raison des difficultés toujours croissantes que présente la pratique de leur industrie.

Le traitement, par la benzine, des vêtements usagés a permis de les nettoyer sans les déformer ni les détériorer comme le faisaient les terres à foulon, la soude



LE DÉGRAISSEUR.

Gravure de la collection Hartmann.

et le savon ; les teintures au tendeur rendent réellement utilisables les soieries qui perdaient par les anciens procédés toute leur valeur.

La teinture à sec, qui n'a pas dit son dernier mot, mais qui a donné déjà des résultats merveilleux, sera une des innovations que la teinture du neuf a empruntées à la teinture du chiffonnage et qu'elle essaie également de perfectionner. Si ce mode de teinture n'a pas produit des résultats généraux entièrement satisfaisants, il a donné des résultats partiels très appréciables et qui font honneur à ceux qui les ont obtenus.

Enfin, s'inspirant des idées émises par nos hygiénistes et nos hommes de science et adoptées par les pouvoirs publics, les teinturiers ont annexé à leurs

ateliers de nettoyage des ateliers de désinfection par les procédés les plus nouveaux et les plus perfectionnés.

En résumé, cette industrie répond en ce moment à tous les besoins et à toutes



Blanchisseuse de Linge fin.

(Collection Hartmann.)

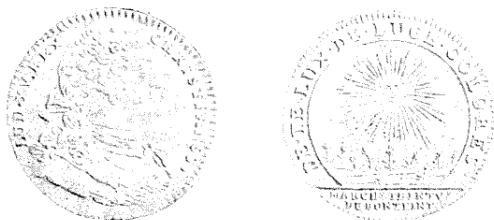
les exigences de la vie moderne. Quoique née depuis un siècle à peine, elle a pris une place considérable dans notre pays. Une entrave cependant arrête son déve-

2..

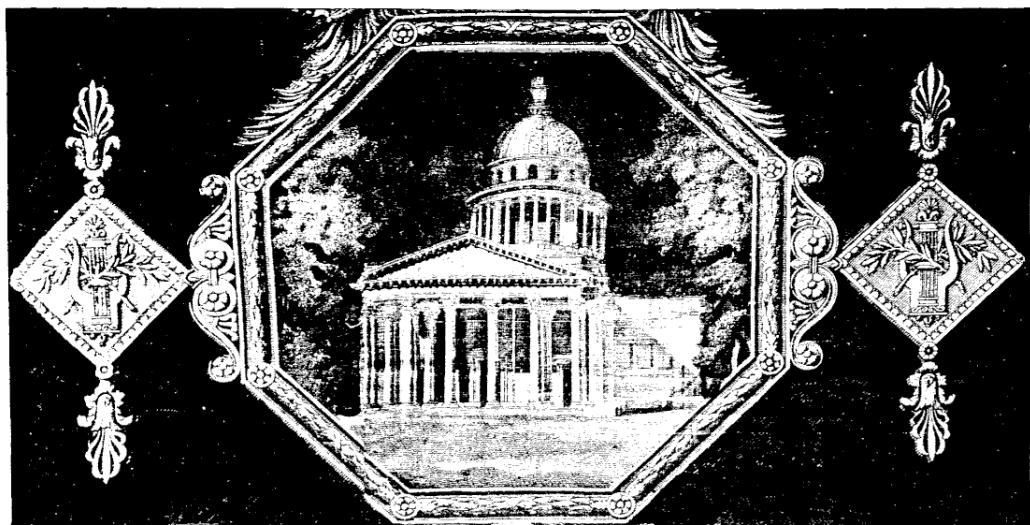
loppement normal et lui interdit une prospérité à laquelle elle a bien droit : c'est la sophistication des tissus.

A quoi bon s'efforcer de nettoyer ou de teindre par les moyens les plus parfaits et les plus inoffensifs, quand chaque jour la plus grande partie des tissus à nettoyer ou à transformer est ou mal tissée, ou tendue outre mesure, ou brûlée par les charges dans les opérations du neuf ? Le teinturier est l'auxiliaire le plus précieux du public dont il défend les intérêts. Il économise à la ménagère l'achat trop souvent répété de vêtements à qui un nettoyage ou une teinture nouvelle donne véritablement l'aspect et la durée de toilettes neuves. Il a donc une utilité incontestable et une valeur morale et économique dans la société.

Pour rendre des services, il faut que le teinturier exerce son savoir sur des tissus en bon état de conservation. Or, le neuf fabrique vite et à bon marché, c'est-à-dire avec l'intention de répandre une marchandise qui fait de l'effet et qui ne doit pas avoir de durée. Quel avenir est réservé à cet antagonisme d'intérêts ? La mauvaise fabrication aura-t-elle une limite ? Cela est à souhaiter aussi bien pour le teinturier-nettoyeur que pour sa clientèle. L'un et l'autre sont victimes des idées contemporaines, victimes également de progrès qui n'ont aucun rapport avec la perfection, et esclaves d'une grande industrie dont les perfectionnements consistent à créer des œuvres qui ne doivent pas avoir de lendemain.



Jeton des Teinturiers de bon tint (dix-huitième siècle).
Collection H. Sarriau.



Toile de Jouy (époque Empire).
(Collection de M^e Piet-Lataudrie.)

CONCLUSION

L'exposition rétrospective qui nous a fait revivre un passé si plein d'intérêt et qui nous a démontré quelle place importante la teinture et l'impression ont tenue dans tous les pays et spécialement en France n'a pu réunir, en dehors des documents écrits ou illustrés que nous venons de citer, que bien peu d'objets composant le matériel et les procédés employés dans les anciens ateliers. A peine a-t-on réuni quelques spécimens des premières planches à imprimer ainsi que quelques modèles d'impressions venant d'Angers et datant de la première partie du dix-neuvième siècle. MM. Legrand frères exposaient également un dossier de chaise et un fond de siège Empire sur velours d'Utrecht, fond blanc, avec impression en relief (gaufrage coloré). Ces échantillons étaient faits sur tissu moderne, imprimé à l'aide d'une plaque de cuivre gravé en creux, exécutée en 1830 et conservée précieusement par les fils dans la maison paternelle. Ce dessin Empire reprenait toutes ses qualités d'actualité, grâce aux fluctuations capricieuses de la mode qui remettait en vogue en 1900 les corbeilles fleuries, d'un style créé depuis près d'un siècle.

Des origines, de l'histoire et du rôle de la teinture et de l'impression, que pouvons-nous penser à l'aurore de ce nouveau siècle, en présence des efforts si soutenus et des progrès si rapides accomplis depuis le commencement du dix-

neuvième siècle, dont l'astre à son déclin épanche son dernier rayon dans la plus somptueuse des apothéoses.

Peu d'industries ont vu s'opérer des transformations aussi fantastiques et qu'aucune imagination ne pouvait prévoir.

Les chimistes avaient tout d'abord retrouvé au sein de la terre, dans les mines de houille que la nature nous réservait, les coloris multiples dont le soleil pare à chaque printemps les plantes et les fleurs : les nuances les plus tendres sortaient

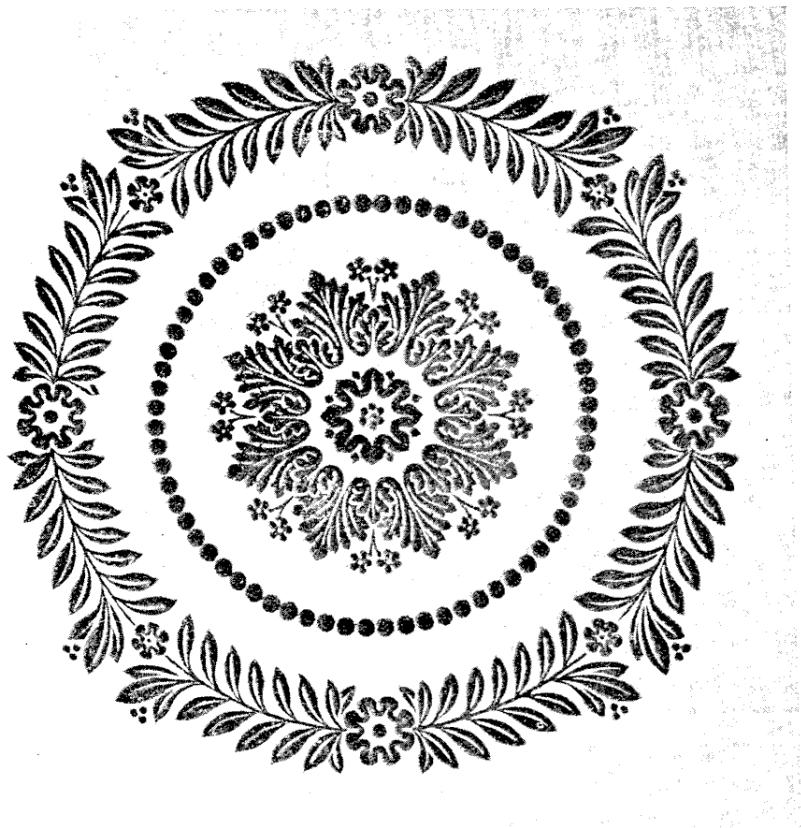


Velours d'Utrecht à fond blanc, avec impression en relief (époque Empire).
Collection Legrand frères.

de la cornue avec la même finesse et la même fraîcheur, mais aussi avec la même fragilité. C'était une nouvelle source de richesse pour l'art de la teinture, mais c'était encore une infériorité sur les procédés anciens. Les dérivés de la houille ne pouvaient lutter contre l'indigo ou la garance, car, s'ils donnaient des couleurs plus éclatantes, elles étaient cependant moins solides. Mais voici que, de tous ces laboratoires en fusion, viennent de sortir l'alizarine et l'indigo synthétique. Voici que certaines couleurs, peu stables à l'origine, sont à leur tour aussi résistantes à l'air que les couleurs végétales et cela sans perdre de leur vivacité. Où s'arrêtera la Science dans cette voie qui semble s'élargir de plus en plus et se prolonger indéfiniment? Nul ne peut prévoir les conséquences de cette ascension continue

vers un inconnu de plus en plus merveilleux. Puisse cette perfection apportée dans la fabrication des couleurs nouvelles mettre fin au règne des mauvaises teintures et des mauvais tissus.

Depuis l'Exposition universelle de 1889, le gros commerce, préoccupé, avant tout, de débiter à bas prix des quantités de marchandises, a entraîné nos grandes industries dans la plus fâcheuse des complicités. Des étoffes de laine, étirées à outrance, se rétrécissent au porter ou à la moindre humidité. La soie elle-même



Velours d'Utrecht à fond blanc, avec impression en relief (époque Empire).
Collection Legrand frères.

métallisée par des procédés destructeurs, alors même que le prix de vente permet d'exiger un tissu de bonne fabrication, est livrée souvent au public absolument brûlée et hors de service au bout de quelques jours d'usage. N'éprouve-t-on pas quelque tristesse d'être forcé de se reporter aux ordonnances de 1744-1747, dont nous parlions plus haut, et de penser qu'il y a un siècle et demi, le Pouvoir mettait tant de cœur à défendre la probité commerciale et l'industrie de notre pays. La fraude, punie jadis, devient de nos jours une suprême habileté au préjudice de l'acheteur que l'on trompe impunément. Saura-t-on jamais déterminer ce

que le faux éclat et l'aspect trompeur des soieries modernes auront suscité de tentations malsaines et de convoitises trop chèrement réalisées ?

Si le progrès devait s'accomplir au prix de tant de perturbations dans les mœurs et dans les consciences, il deviendrait redoutable pour l'existence même des nations, et nous en arriverions à regretter un passé plus modeste, mais moins trompeur.

Pourquoi dès maintenant nos industriels, si savants, si habiles et si aptes à bien faire, n'essaieraient-ils pas de réagir contre les tendances coupables que nous venons de signaler, en obligeant les intermédiaires à revenir aux bonnes étoffes ainsi qu'aux teintures solides et de durée honnête ?

Pourquoi nos gouvernants, nos ligues contre tous les abus, nos puissants syndicats n'établiraient-ils pas au moins un contrôle salutaire sur la vente des tissus, de façon à ce que, le marchand désignant le mauvais et parallèlement le bon, personne ne puisse être dupé sur la qualité de la marchandise.

En peu de temps, l'industrie reprendrait le rang et le rôle social qui lui appartiennent et demanderait à la Science, qu'elle suit pas à pas, de la guider uniquement sans désillusions comme sans limites vers le Bien qui honore et vers le Beau qui glorifie ?

A. JOLLY.

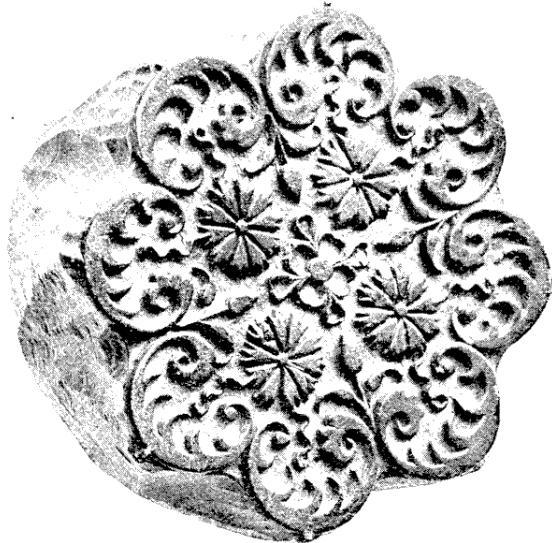


Planche à imprimer les étoffes (dix-huitième siècle).
(Collection H. Sarriau.)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
Teinture, histoire et documents, procédés.	8
Impression des tissus.	17
Teintures et nettoyages.	23
Conclusion	29

